



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 15 janvier 2007

Le Conseil Communal prend connaissance de l'approbation par les Autorités de Tutelle de la modification budgétaire n°5, relative à une avance de trésorerie récupérable de neuf millions d'euros au CHRT.

Le Conseil Communal a décidé de :

- marquer son accord pour la convention à conclure entre la Ville de Tournai et la société en formation CESAR PALACE relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de classe II sis chaussée de Lille, 942 à 7522 Hertain
- approuver la convention à passer entre la Ville et l'IPFH (Intercommunale Pure de Financement du Hainaut) pour pouvoir participer à la centrale d'achat d'énergie mise sur pied par cette Intercommunale afin de pouvoir bénéficier d'un tarif concurrentiel au niveau de l'achat d'énergie, d'acquérir l'électricité (basse et haute tension) et le gaz pour l'ensemble de ses points de fourniture, via cette centrale d'achat d'énergie et d'approuver les modes et conditions de passation du marché conjoint ayant pour objet la fourniture d'électricité et de gaz
- informer les membres du Conseil des décès survenus :
 - le 7 janvier 2007 de M. DEWAELE Albert qui exerça les fonctions d'Echevin à Froyennes du 8 janvier 1971 au 6 avril 1977
 - le 9 janvier 2007 de M. HELLIN Abel qui exerça les fonctions d'Echevin à Quartes du 9 janvier 1959 au 27 avril 1971
- informer que la réunion de section souhaitée sur le Projet GAZENBOIS aura lieu en même temps que la réunion de section relative à l'examen du budget extraordinaire 2007
- prendre connaissance des accusés de réception des motions du Conseil Communal :
 - du 27 novembre 2006 relative au maintien de la gare de Tournai comme gare régionale à savoir
 - * M. GADENNE Alfred, Bourgmestre de la Ville de Mouscron
 - * M. LANDUYT Renaat, Ministre de la Mobilité
 - * M. DI RUPO Elio, Ministre-Président du Gouvernement Wallon
 - du 18 décembre 2006 relative à la suppression d'emplois par Volkswagen Forest à savoir :

* Mme MILQUET Joëlle, Présidente du Centre Démocrate Humaniste

- informer que le Collège du Conseil Provincial du Hainaut a validé la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale.

La Présidente du Centre Public d'Action Sociale prête serment comme membre du Collège Communal.

Suite à la démission de M. SMETTE Didier de son poste de Conseiller Communal, Mme SENECA Louise-Marie a été appelée à siéger en tant que Conseillère Communale, cependant celle-ci se trouve en cas d'incompatibilité vu son emploi au sein des services communaux, cette dernière a donc renoncé à son mandat de Conseillère Communale et c'est donc Mme COLIN Marie-Line qui a été invitée à prêter le serment constitutionnel.

Le Conseil Communal propose suite à l'installation de la nouvelle Conseillère Communale de modifier le tableau de préséance des Conseillers Communaux en conséquence

Le Conseil Communal a ensuite décidé de :

- autoriser l'ancien mandataire M. CAINK Yves, ancien Echevin, à porter le titre honorifique de ses fonctions d'Echevin de la Ville de Tournai
- réexaminer les demandes, pour le titre honorifique, de Mme B.MATHIEU-DEMAY, M. G.LADAVID, M. A.PESIN et M. M.CASTELIN lorsqu'ils ne seront plus Conseillers Communaux.
- Fixer la composition du quart communal de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :
 - 3 membres PS + 3 suppléants
 - 2 membres MR + 2 suppléants
 - 1 membre cdH + 1 suppléant
 - 1 membre ECOLO + 1 suppléantet lancer un appel public à candidature en vue de remplacer les membres privés démissionnaires
- procéder à l'élection des membres effectifs et suppléants du Conseil de Police
- modifier le règlement complémentaire communal de roulage comme suit :
 - rue du Ballon : stationnement handicapé face à l'immeuble portant le n°2
 - quai du Marché au Poisson : stationnement handicapé côté opposé à l'immeuble portant le n°22
 - place Gabrielle Petit : stationnement handicapé face à l'immeuble portant le n°4
 - chaussée de Renaix : stationnement handicapé portant le n°335
 - quai Vifquin, 31 : le stationnement handicapé est annulé
- émettre un avis favorable pour les modifications budgétaires introduites par 4 Fabriques d'Eglise qui n'entraînent pas d'augmentation du subside communal à l'ordinaire

- approuver les règlements d'ordre intérieur, les projets pédagogiques et objectifs des Crèches Communales Le Clos des Poussins et Les Chatons, lesquels seront distribués aux parents après visa de l'ONE
- d'approuver les nouveaux règlements des études de l'enseignement supérieur artistique de type long de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de Tournai
- ratifier la résolution prise par le Collège Communal, en séance du 14 décembre 2006, à savoir de ne pas autoriser le prêt de l'œuvre "Cap Martin, 1884" de Claude MONET, au Musée d'Art Moderne de Séoul (Corée) du 1er juin au 23 septembre 2007
- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de mobilier de bureau destiné aux membres du Collège Communal.